



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Federations

Question écrite n° 42876

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'interet de M. le ministre delegue a la jeunesse et aux sports sur la mise a disposition des cadres techniques par l'Etat aupres des federations sportives. Selon certaines informations, ces cadres techniques devraient prochainement choisir entre le retour dans leur corps d'origine ou le transfert sous la tutelle des federations sportives par voie de detachement. A court terme, il en resulterait un risque important de voir les personnes concernees opter pour le maintien dans le cadre de la fonction publique en reintegrant leur administration d'origine. Il lui demande de bien vouloir faire connaitre ses intentions a ce sujet ainsi que les moyens auxquels il compte recourir pour limiter ce danger pesant sur le mouvement sportif francais.

Texte de la réponse

L'organisation du sport francais repose sur une cooperation entre l'Etat et le mouvement sportif avec le concours des collectivites locales, des entreprises et de leurs institutions sociales. Depuis pres de quarante ans, l'Etat assure notamment l'encadrement des activites physiques et sportives par des cadres techniques nationaux, regionaux et departementaux qui sont places aupres des federations sportives et de leurs ligues ou comites. Cette formule a fait la preuve de son efficacite, notamment par les resultats obtenus dans les grandes competitions sportives internationales. Elle sera donc preservee dans son principe. Toutefois, certains amagements meritent d'etre envisages afin de tenir compte des importantes evolutions intervenues dans l'environnement economique du sport. Au cours des prochains mois, il sera procede a un examen approfondi de ces possibles amagements, en etroite concertation avec le mouvement sportif. Aucune mesure budgetaire visant a remettre en cause le regime des mises a disposition beneficiant aux cadres techniques sportifs n'est inscrite dans le projet de loi de finances pour 1997.

Données clés

Auteur : [M. Balkany Patrick](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42876

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4893

Réponse publiée le : 28 octobre 1996, page 5670